

Venue de JP Barbier1
Rencontre avec Mme CHAIX.....4
Le pucier5
Suite Mme Limon5
Sur la ferme du Bercail6
Terre de Liens.....6

Des nouvelles du bercaïl paysan

Le Président du Conseil Départemental
Jean-Pierre Barbier nous a rencontré
sur site, à Gillonnay.



Nous nous sommes retrouvés sur le site de la ferme du Bercaïl.

Nous commençons par une rapide visite des installations de la ferme. Raymond explique comment sa ferme laitière se transforme progressivement pour installer des ateliers peu mécanisés et facilement accessibles aux personnes en situation de handicap.

Suite de l'article en page 2 =>



Rencontre avec Jean-Pierre BARBIER, Président du Conseil Départemental de l'Isère Mardi 17 juillet 2018, de 14h30 à 16h30

Etaient présents :

Pour le conseil départemental : Le Président du Conseil Départemental Jean-Pierre Barbier, Mme Sandrine Robert (directrice adjointe de l'autonomie), M. Gilles Laperrousaz (Directeur général du Territoire Bièvre-Valloire) et M. Jérôme Chauvin (Cabinet du Président Barbier)

Pour le bercail paysan : Raymond Riban (Président), Anne-Françoise Berger (trésorière), Marie-Françoise Gonin et son fils Simon Marcelot (représentants des personnes intéressées par le bercail) et Martine Croisier (Secrétaire).

Après la visite de la ferme, nous nous rendons dans la maison des parents de Raymond où nous nous installons autour de la table de la cuisine.

Le Président Barbier rappelle que nous nous sommes déjà rencontrés, autour de ce projet, il y a un peu plus d'un an (en mai 2017). Il nous demande de lui indiquer ce qui s'est passé au cours de ce laps de temps.

Nous lui indiquons que nous avons rencontré à 3 reprises les services administratifs du Conseil Départemental. A l'issue de ces trois rencontres, Mme Gruffaz (Directrice générale adjointe responsable du pôle famille) nous a fait parvenir un courrier. Nous citons les principales conclusions que nous en avons retenues :

- ⇒ Les techniciens du conseil départemental jugent notre projet non viable économiquement, notamment la partie hébergement
- ⇒ Si nous ouvrons le lieu de vie, nous ne pourrions espérer un prix journée supérieur à 141.50 euros
- ⇒ Ils nous encouragent à démarrer par de l'accueil en journée. Cela nous permettrait de faire nos preuves et de mûrir notre projet d'hébergement.

Nous informons le Président Barbier que nous avons la certitude que la structure « lieu de vie » peut avoir une bonne viabilité économique car nous avons rencontré le permanent d'un lieu de vie qui accueille des adultes autistes dans le Gard.

Concernant la limite des 141.50 euros de prix journée. Les techniciens du conseil départemental nous ont indiqué que c'est le prix journée moyen des foyers d'hébergement dans l'Isère qui sont des structures qui accueillent des adultes handicapés ne nécessitant pas de soin. Nous faisons remarquer au Président que le foyer d'hébergement ne prend en charge les adultes handicapés que pendant les temps de vie quotidienne. La journée, ces personnes sont prises en charge différemment, par exemple, par un service d'accueil de jour qui est aussi financé par le Conseil départemental par des prix journée. Il nous semble donc possible d'obtenir un prix journée supérieur à 141.50 euros puisque nous proposons une prise en charge 24h/24 des personnes. Nous présentons le budget que nous avons préparé pour le lieu de vie, rappelant que M. Duval l'a jugé sincère (ce qui indique bien que nous n'avons pas sous-estimé certains postes). Le budget de fonctionnement du lieu de vie est d'environ 360.000 euros par an. Si nous accueillons 6 adultes handicapés, cela représente un prix journée d'environ 160 euros. Le Président Barbier nous demande la valeur du prix journée du lieu de vie du Gard. Nous lui répondons qu'il est d'environ 158 euros.



Nous insistons sur le terme « accueil en journée » et non « accueil de jour ». En effet, nous rappelons au Président Barbier que nous ne pouvons solliciter de prix journée pour cette activité car les places « d'accueil de jour » sont attribuées suite à une réponse à un appel à projet ; or, il n'y a pas d'appel à projet pour de telles places actuellement. Le financement que nous allons solliciter pour l'accueil en journée est donc une subvention du Conseil départemental. Le Président Barbier reconnaît que c'est un financement qui manque de sécurité puisqu'il est remis en cause chaque année.

Le Président nous interroge aussi sur le public que nous souhaitons accueillir. Sommes-nous centrés sur l'accueil de personnes avec autisme ? Nous lui indiquons que l'on souhaite accueillir des personnes en situation de handicap mental plus globalement, car il nous serait difficile de refuser une personne en situation de handicap proche de Gillonnay uniquement parce qu'elle n'est pas diagnostiquée autiste. Il est d'accord mais il s'interroge sur le fait que l'accompagnement des personnes autistes est compatible avec l'accompagnement de personnes ayant un autre type de handicap mental. Marie-Françoise Gonin confirme que de son point de vue, il n'est pas toujours facile de faire vivre ensemble des personnes avec autisme et d'autres avec un autre type de handicap comme la trisomie 21 par exemple. Le président Barbier nous informe qu'une association liée à l'autisme a porté plainte contre le Conseil départemental parce qu'ils ont attribué l'ouverture d'un établissement d'accueil d'adultes autistes à l'AFIPH. Nous concluons en disant que la majeure partie des personnes qui sont intéressées par notre structure sont diagnostiquées autistes. On peut donc décider de cibler le public sur les adultes autistes, même si on trouve cela dommage.



Le Président nous demande une estimation des investissements nécessaires pour aménager la maison en lieu de vie. Nous lui indiquons que nous ne sollicitons pas de financement des travaux auprès du Conseil Départemental. Nous les financerons grâce à des subventions d'autres structures et au mécénat. Nous l'informons que nous avons, à cette fin, réalisé une demande de reconnaissance d'intérêt général afin que les dons qui nous sont faits donnent droit à des réductions d'impôts. Le Président Barbier indique que toutefois, s'il manquait 30.000 euros pour finir les travaux, nous pourrions les demander au Conseil Départemental. Nous ne pourrions cependant faire les démarches pour faire les investissements que si nous avons l'autorisation de fonctionnement du Conseil Départemental. Nous rappelons que lorsque cette autorisation est donnée, nous avons deux ans pour faire les travaux avant l'ouverture.

Nous présentons au Président Barbier le décret qui définit le mode de financement du fonctionnement du lieu de vie. Celui-ci se découpe en deux parties : le forfait de base qui est de 14.5 fois le SMIC horaire par jour, auquel on peut ajouter un forfait supplémentaire si le lieu de vie propose des activités particulières (ce qui est notre cas). Le président nous indique que le gouvernement a mis en place une nouvelle contrainte pour maîtriser les budgets de fonctionnement des collectivités locales. Le budget de référence est celui de 2017. Le budget de fonctionnement des années suivantes ne peut être supérieur de 1.2% ; sinon, le Conseil départemental aura sa dotation diminuée d'autant l'année suivante. Nous lui indiquons que les 360.000 euros de budget de fonctionnement du lieu de vie ne représentent qu'une goutte d'eau dans le budget global du Conseil départemental. Le Président Barbier en convient mais il précise que cela peut être la goutte d'eau qui fait déborder le vase.

Le Président Barbier indique que la précédente mandature avait beaucoup misé sur le développement de familles d'accueil, mais que ce système a montré ses limites. Nous rebondissons sur les intérêts du lieu de vie qui, tout en permettant un accueil de type familial, est géré par des professionnels.

Il demande donc à ses services de refaire le point sur notre dossier et de lui préparer une synthèse rassemblant les points positifs et les points négatifs pour le mois de septembre. Notre association aurait alors la possibilité de répondre sur les points négatifs. Pour éviter la multiplicité des interlocuteurs, madame Robert, propose de prendre en charge l'étude de notre projet et d'être notre principale interlocutrice. Le Président lui demande de prendre contact avec le lieu de vie « Tentative » qui accueille des adultes autistes dans le Gard.

Le Président Barbier indique qu'il souhaite nous donner une réponse fin 2018 ou en 2019. En effet, il lui reste 3 ans de mandat. S'il nous donne l'autorisation, il veut être encore à la présidence du Conseil Départemental pour assurer la première année de fonctionnement après les deux ans de travaux.



Madame Sandrine CHAIX

Elle est depuis plus de 10 ans présidente d'une association d'aide à domicile (AAPUI) qui, pour plus de 80% de son activité, prend en charge des personnes handicapées. Le handicap fait partie de sa vie familiale depuis l'âge de 5 ans. Elle a expérimenté très tôt les répercussions d'un enfant handicapé dans une famille. Cela a bien sûr structuré sa façon de regarder la société et le handicap dans la société. Elle s'est de fait toujours intéressée au handicap et donc à l'autre, et quand on s'intéresse à l'autre on s'intéresse à la vie de la cité et la vocation politique n'est pas loin.

Elle a été élue sur la liste iséroise de Laurent Wauquiez ; en mettant en avant son expérience de terrain, son expérience associative, de gestionnaire, mais aussi de connaissance du champ de la petite enfance dont elle s'est occupée longtemps, de la lutte contre l'enfance maltraitée pour laquelle elle a été une militante très active, comme sur la question du handicap.

Notre rencontre avec madame Sandrine CHAIX, conseillère déléguée aux personnes handicapées de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - lundi 4 juillet 2018 à Grenoble.

Madame CHAIX nous a reçus dans les bureaux grenoblois du Conseil régional (5 rue Eugène Faure). Elle nous a consacré un peu plus d'une heure durant laquelle nous avons pu lui présenter notre projet et échanger avec elle.

Elle nous confirme qu'elle a déjà été informée de notre projet par Olivier Bonnard, conseiller régional, que nous avons rencontré le 15 février 2018 (voir journal du Bercaïl Paysan n°6, de mars 2018).

Elle nous présente en quelques mots l'association AAPUI dont elle est la présidente. Nous avons été informés par Valérie Gaillard, adhérente du Bercaïl, de l'existence de cette association. Nous en avons également entendu parler à l'assemblée générale d'Envol Isère Autisme. Nous avons essayé de prendre rendez-vous avec Cécile Marceau qui travaille dans cette structure, sans parvenir à nous rencontrer. Madame Chaix nous invite à poursuivre notre démarche pour rencontrer madame Marceau et nous donne ses coordonnées directes pour faciliter notre prise de rendez-vous.

Madame Chaix nous rappelle que c'est l'ARS (Agence Régionale de Santé) qui a en charge la gestion du 4ème plan autisme mis en place par l'Etat. Elle pense que nous devrions rencontrer la direction déléguée de l'ARS dans l'Isère pour présenter notre projet. Nous n'avions pas pris contact avec l'ARS car notre projet concerne des adultes handicapés et non des enfants. C'est une piste que nous allons creuser. Madame Chaix connaît bien le nom de la responsable régionale de l'ARS avec qui elle travaille régulièrement. Elle va chercher le nom de la personne à rencontrer à l'échelle du département et nous le transmettre.

Concernant l'encadrement des personnes que nous allons accueillir, elle nous conseille de nous tourner vers les jeunes en service civique. Elle nous donne le nom d'une association nommée « Unicité » qui est une structure nationale avec des antennes locales qui peut recruter des personnes en service civique pour qu'elles soient mises à disposition de petite association comme la nôtre.

A son sens, notre projet est innovant. Il nécessite de faire bouger les lignes classiques. Elle propose d'organiser un rendez-vous avec différents vice-présidents de la région couvrant les différents champs de notre projet : monsieur Dominique

Depraz vice-président à la partie santé (qui est lui-même agriculteur) et monsieur Jean-Pierre



Taite vice-président à l'agriculture. Elle trouve que la structure que nous souhaitons créer est un projet transversal entre l'agriculture, la cohésion sociale et « habitat et handicap ». Elle souhaite voir si on peut mobiliser des fonds européens pour la cohésion sociale, l'exploitation agricole et la vente directe.

Nous avons besoin de vous !

Monique Mellouli, adhérente du Bercaïl, a pris en charge l'organisation d'un pucier au profit du Bercaïl paysan. Celui-ci se déroulera dans la bergerie et les prés environnant, le 23 septembre 2018.

Nous avons besoin de nombreux bénévoles :

- ⇒ pour diffuser l'information en amont, le plus largement possible. Monique Mellouli et Martine Croisier ont des petites affichettes à distribuer dans les puciers qui se dérouleront en août et début septembre. Si vous avez du temps à consacrer à cette distribution, merci de prendre contact avec elles (le numéro de Monique est sur l'affichette ci-dessous, celui de Martine sur la dernière page de ce journal). Il faudra aussi positionner des affiches plus grandes, sur la voirie et dans les magasins lors des premières semaines de septembre.
- ⇒ Pour installer les exposants le jour J et gérer le parking
- ⇒ Pour tenir la buvette et vendre la petite restauration que nous proposerons sur site.
- ⇒ Enfin, pour tout ranger et débarrasser une fois l'évènement terminé.
- ⇒ Et pourquoi pas être force de proposition pour faire des choses auxquelles on n'a pas pensé.

Merci d'être nombreux à vous manifester afin que le travail de tous soit plus léger. Cet évènement est important car les bénéfices nous permettront de financer une partie des éléments qui sont indispensables à l'ouverture de l'accueil en journée des personnes en situation de handicap fin 2018—début 2019.

Les suites de notre rencontre avec **madame Limon, Députée de notre circonscription.**

Le 18 juin 2018, madame Limon est venue à Gillonnay pour nous rencontrer et découvrir notre projet. (voir article dans le journal du Bercaïl Paysan n°10 de juillet 2018).

Lors de cette réunion, madame Limon nous avait indiqué son intention d'évoquer notre projet

avec madame Cluzel, secrétaire d'Etat au Handicap.

Son attaché parlementaire, monsieur Gauthier, nous a recontacté le 17 juillet 2018. Il

nous a informé que

madame Cluzel a demandé, dans un premier temps, à ce que notre projet soit étudié par le délégué départemental de l'ARS, monsieur Aymeric Bogey. Les services de madame Limon lui ont donc transmis l'intégralité du dossier que nous leur avons fourni pour que monsieur Bogey puisse émettre un avis. Monsieur Gauthier reviendra vers nous dès qu'il aura des nouvelles.



GILLONNAY

PUCIER

Dimanche 23 septembre 2018

DE 9H À 17H

INSCRIPTION :
06 09 75 18 01

Premier pucier organisé au profit du BERCAÏL PAYSAN

Lieu d'accueil et d'activités agricoles pour personnes adultes handicapées.

76, route de la Bièvre, 68260 Gillonnay.
Les exposants seront installés dans un bâtiment agricole, à l'abri des intempéries.

Sur la ferme du Bercail

Les brebis sont à l'alpage de Combe Madame avec la plupart des agnelles de l'année. Les agneaux mâles sont restés à Lentiol où ils profitent de l'herbe des prairies. Dix d'entre eux ont été abattus et commercialisés grâce à Julie et Mathieu Boissonnet de la ferme du Tillet à Estrablin.

Nous continuons nos échanges et nos rencontres avec Romain qui réfléchit à prendre la suite de Loïc sur la ferme. Il est venu à deux reprises et a rencontré de nombreux partenaires. Nous avons également avec lui de nombreux échanges téléphoniques car la distance qui nous sépare pour le moment (il travaille actuellement dans la région de Poitiers) ne facilitent pas nos rencontres.



Terre de Liens, notre partenaire privilégié.

Nous poursuivons nos rencontres et notre travail avec les bénévoles de Terre de Liens. Nous avons eu plusieurs séances de travail notamment avec Jean-Marie et Roland (tous deux architectes), mais aussi avec Elyse et Daniel.

Ils sont en cours de réalisation de différents dossiers ayant pour objet de présenter l'historique de notre relation avec Terre de Liens et la présentation de la ferme Riban (avec un historique et une présentation de tous les bâtiments). La partie ferme est bien différenciée de la partie lieu de vie. Jean-Marie et Roland travaillent à la réalisation de plans avec les évolutions envisagées. Nous progressons, mais il y a encore du travail.

L'équipe de Terre de Liens espère présenter notre dossier à la CSP (commission de Suivi des Projets) de l'association en septembre ou octobre 2018. Nous aimerions que les personnes composant cette commission viennent nous rencontrer à Gillonnay même si ce n'est pas dans les habitudes de cette commission qui réalise plutôt des réunions téléphoniques pour prendre ses décisions.



Le Bercail Paysan

Lieu de vie et d'activités agricoles
1005 route du Dauphiné, 38260 Gillonnay
Président : Raymond RIBAN
Trésorière : Anne-Françoise BERGER
Secrétaire : Martine CROISIER
lebercailpaysan@orange.fr
06.26.55.14.17